Vous avez dit critères¹?

À titre individuel ou collectif les membres du Collège sont régulièrement interpellés sur leurs critères pour nommer ou pas, sommés de dire quels ils sont, et s'ils ne sont pas trop exigeants. À l'occasion nous avons répondu qu'une telle question inscrivait la passe dans la logique du discours universitaire — le jury de concours qui place la barre trop haut ; à moins qu'on veuille parler plutôt des critères de sélection à l'embauche dans le discours capitaliste (la fusion des deux est en bonne voie). On sait que la volonté de normaliser les critères d'évaluation est un des traits du discours capitaliste contemporain, dont témoigne notamment la question du statut des psychothérapeutes.

Le manque de pertinence d'une telle question nous paraissait évident aussi bien pour des raisons de principe qu'au regard de l'expérience du travail des cartels.

La rumeur dit qu'à l'E.C.F. jouent quatre critères pour évaluer une passe. Le critère analytique, le critère épistémique — relatif au savoir produit donc —, le critère politique (dévouement à la cause) et le critère éthique. Sans doute entendrait-on ainsi lutter contre un supposé illuminisme sans principe. Même si de tels critères restent en partie implicites, leur usage ne serait de fait que l'aboutissement logique d'un détournement politique de la passe entamé de longtemps². Le critère politique est pour nous le nom de ce qu'il faut écarter de notre appréciation, le seul critère positif éventuel en la matière étant négatif, par exemple la capacité démontrée à l'occasion de surmonter les dommages causés à un engagement dans la chose freudienne par des effets de groupe plus ou moins dévastateurs. Le critère « épistémique » ne peut que favoriser la confusion du savoir obtenu d'une analyse avec la maîtrise d'un savoir universitaire à contenu analytique, conforme à l'interprétation officielle du moment, de préférence. Des critères seraient légitimes s'il s'agissait de nommer un A.M.E., un honorable analyste à qui l'école accorde son label. Introduits dans la passe, ils constituent la négation de sa raison d'être.

Que s'agit-il en effet de reconnaître ici ? Qu'il y a eu passe. Qu'il y a de l'analyste (le lien et l'écart entre ces deux points font une bonne part du problème) Sans doute. Cela ne peut se découper en critères du genre des quatre susdits. Mais cela qui est à reconnaître à quoi le reconnaît-on ? Et là, on

¹ Intervention faite le 5 mai 2002, à l'I.P.T., dans le cadre de l'enseignement public du Collège de la passe.

² Que les deux crises de cette école ont largement avéré et mis au jour.

commence à apercevoir que la question des critères rebondit à un niveau moins caricatural.

De la passe comme moment conclusif (mais pas nécessairement terminal) de la cure, Lacan a donné des repères assez précis dans quelques textes majeurs, au premier chef la « Proposition » dans ses deux versions — ainsi que les séminaires et comptes rendus attenants —, mais aussi dans les séminaires dont il est légitime de penser qu'ils s'appuient sur l'expérience de l'entendu des passes. L'émergence du désir de l'analyste était l'objet même de la question qu'il adressait à la passe.

On pourrait donc dire qu'on a là, à condition de s'être approprié analytiquement et pas seulement abstraitement ces repères, de savoir s'en servir, un instrument de mesure — et même faire la liste des points de structure qui font repère de ce franchissement. Comment pourrait-on faire l'économie de ces repères sans tomber dans le n'importe quoi ?

L'effort de chacun, spécialement pour les membres du cartel, de formuler ce qui pour lui fait repère qu'il y a eu passage à l'analyste fait partie de ce qui donne sens à l'expérience — dès lors que ces repères il les tient en effet aussi de l'expérience. Mais peut-on de quelque façon définir a priori ce qui en tout état de cause serait exigible ?

Qu'est-ce qu'on nomme ? Avec quoi nomme-t-on ? Il y a entre ces deux questions un écart qui mesure le problème. Ce qu'on nomme est singulier : ce avec quoi un passant a fait de l'analyste engage nécessairement le sans commune mesure de l'objet. Par définition cela (qu'on nomme) n'est pas connu à l'avance. Bien plus on attend³ d'en apprendre du neuf. Mais en même temps il est évident qu'on ne nomme pas à partir de rien, ni d'une simple intuition. Les membres du cartel font jouer leurs repères analytiques et théoriques pour lire et dire ce qu'ils ont entendu, et en discuter dans le travail du cartel.

Pour bien marquer le problème on pourrait formuler le sophisme en impasse de la passe, inspiré d'un sophisme antique⁴:

Ou bien le cartel sait ce qu'il y a à savoir, et la passe est un examen qui consiste à reconnaître que le cas tombe ou pas sous le savoir préexistant — un examen de conformité (ce qui pourrait paraître pas forcément absurde si des critères pertinents sont formulables). Donc il est vain d'espérer apprendre quelque chose. Et donc ce n'est plus la passe.

⁴ Peut-être faut-il rappeler que les plus célèbres sophismes, tel celui d'Achille et de la tortue démontrant de façon rigoureuse l'impossibilité de ce que l'expérience la plus simple montre à l'évidence réalisé, posent à la raison des défis redoutables, et parfois séculaires : trouver où est l'erreur. C'est aussi pourquoi Lacan les célèbre au nom du réel.

³ Bien que certains groupes lacaniens qui maintiennent la passe en viennent à conclure que cette attente toujours déçue est en réalité vaine.

- Ou bien le cartel ne sait pas d'avance ce qu'il y a à savoir justement parce qu'il s'agit d'entendre du nouveau ; mais alors quand ce nouveau attendu se présente, le cartel ne pourra pas le reconnaître.
- Dès lors, arguant qu'il s'agit de ce qui n'est pas su d'avance, on se fonderait sur l'intuition plus ou moins ineffable. Cette version « mystique » où l'on se reconnaîtrait entre non-savoirs et non pas entre savoirs ne saurait évidemment être la nôtre et je ne crois pas qu'aucun cartel en donne l'exemple.

Le principe même de la passe comporte que le cartel, l'école, attendent de se faire enseigner par l'expérience, comme c'était le cas de Lacan plus que quiconque. Ce qui marque la contradiction entre la passe et la première branche de notre impasse. Le but n'est pas de coopter un *dignus intrare*.

Contre la deuxième, bien sûr, revient ici la maxime, qui contredit notre sophisme, qu'on est enseigné à la mesure de son savoir. Contrairement à notre sophisme, c'est à partir du savoir que peut être reconnu ce qui n'était pas déjà su — encore faut-il l'accueillir.

S'agit-il d'un vrai paradoxe qui pointe un impossible ou d'un sophisme qu'on peut démonter ?

Et pourtant les cartels tournent, et pourtant Achille, malgré Zénon, rattrape la tortue. Mais alors comment ? Sophisme vicieux ou pas, l'expérience des cartels montre, me semble-t-il, que les deux pôles existent en permanence, leur tension traverse chaque cartel, et chaque membre du cartel de façon spécifique, résolue au cas par cas en diverses figures de la logique collective.

Que le sophisme en question touche un point de réel nous est confirmé par Lacan quand il dit qu'il s'agit de reconnaître un nœud borroméen dans le noir. Ce noir peut s'entendre de bien des façons⁵, mais en tout cas il indique qu'on n'est pas dans le plein jour d'un savoir sûr de soi. Mais le nœud est une structure bien précise, et c'est bien ce qui permet de le reconnaître même dans le noir⁶. La métaphore du noir serait-elle l'équivalent pour la passe de la position en réserve du savoir dans la position de l'analyste? Précisément, les analystes du cartel ne peuvent ni ne doivent garder leur savoir en réserve, ils le mettent en jeu et l'exposent, l'exposent à la discussion et à la critique, l'exposent à se laisser atteindre par l'inédit (voire l'inouï), le pas déjà bien entendu, du témoignage. Reconnaître dans le noir c'est reconnaître avec un savoir de la structure incorporé — mais qui doit bien pouvoir s'articuler. L'analyste dans le

⁶ Je ne pense pas qu'en disant ça Lacan imaginait uniquement des analystes maîtrisant l'usage du nœud et capables en conséquence de faire une lecture borroméenne explicite du témoignage. Ce pourrait être pas mal, mais le cas est plutôt rare. Il faut plutôt entendre qu'en effet c'est un nœud qu'on reconnaît, que ce soit formalisé ou pas.

⁵ Une de ces façons serait de lire le noir comme l'absence de la fausse clarté de l'imaginaire du corps, que la procédure soustrait. Mais la lumière chez Lacan a toujours été la métaphore du symbolique.

cartel n'est pas en position de (a) à la place du semblant, il ne répond pas de la place du transfert — il est au travail⁷.

Se reconnaître entre savoirs — chacun crû dans son propre. Le savoir avec lequel le cartel va lire l'entendu de la passe, exercer son discernement, nommer ou pas, c'est le produit de celui obtenu par chaque analyste de sa propre cure et de sa pratique. Savoir éclairé à coup sûr par les livres — que saurionsnous dire sans les énoncés de Freud et de Lacan? — mais pas savoir de livre. Il faut bien pourtant qu'il se formule dans le travail du cartel, dans les mots partagés de la théorie, pour que le cartel puisse le mettre à l'épreuve du témoignage. Il faut ajouter, bien sûr, que le produit du cartel n'est pas la simple addition des savoirs individuels : le cartel travaille — selon la logique collective.

La présence latente de critères se manifeste dans ce qui est souvent une réaction dans les débuts du travail du cartel, la réaction en : « y-a-pas ». Dieu merci, aucun témoignage n'est complet. Les passants ne cherchent pas non plus (pour l'essentiel) à rentrer dans l'imaginaire d'une grille préétablie. Les manques ne manquent pas. Mais chaque analyste du cartel a des idées sur tel ou tel point de structure dont le repérage peut être attendu dans la passe. Le « y-apas » peut viser un manque pur et simple, mais plus souvent il concerne un point introduit par le témoignage lui-même — ce qui en est fait passer par les passeurs —, dont la présentation indique une limite non franchie. Parfois « y-a-pas » vire à « y-a-rien » — rien de ce qui est attendu. Et il faut bien avoir quelque idée de ce qui est attendu⁸.

Ce temps de la lecture, si on en restait là, justifierait, semble-t-il, la théorie des critères — et il faudrait être capable de l'admettre. L'invincible pente à relever ce qu'il n'y a pas attesterait une grille implicite.

⁷ Dans la pratique du jury à l'E.F.P., les choses étaient un peu différentes pour autant qu'il semble que les discussions y étaient plus que limitées.

⁸ Des repères de structure sont tout autre chose que des critères d'évaluation, tels que ceux susmentionnés — donnant lieu, pourquoi pas, à évaluation chiffrée. Un critère (ce à quoi se reconnaît et se juge) est un signe ou un trait (ou encore un principe) qui permet de discerner, reconnaître, apprécier avec sûreté la conformité d'un x individuel à un modèle, une valeur, une norme, ou l'appartenance à une classe. Le critère est ordinairement distinct de l'appréhension directe de la chose même — la structure. Il y a à première vue une nette différence entre le critère signe et le critère principe d'évaluation. La densité du melon, et non son odeur, est un (des) critère(s) de la qualité qui m'intéresse, son caractère sucré auquel je n'ai pas accès quand je l'achète ; ici une qualité perceptible vaut comme signe sûr d'une autre qui ne l'est pas ; les six pattes de l'insecte sont un critère classificatoire, intrinsèque, mais qui permet de faire l'économie de l'examen complet de la structure ; quand il s'agit de véritables principes généraux d'évaluation, le problème se complique de leur application au cas particulier (à quoi se mesure la valeur épistémique, etc., de tel témoignage ?), de leur liste, de leur hiérarchie et de leur composition. On voit donc la différence du critère avec le repère de structure. Celui-ci n'est pas signe de reconnaissance mais détermination de la chose même. Toutefois un repère de structure peut devenir un critère dès lors que son absence dans le témoignage suffirait à disqualifier celui-ci (ou sa présence à le qualifier).

Mon expérience, et il me paraît assuré que c'est général, est que les cartels n'en restent jamais à ce moment et que le travail du cartel se concentre sur ce qu'il y a dans le témoignage — avec les limites qui sont les siennes — qui pourra éventuellement être nommé. Dire ce qu'il n'y a pas est facile. Discerner ce qu'il y a, ce qu'il y a qui peut être nommé, est difficile et participe de l'invention. Ce qui suppose le primat du jugement sur le raisonnement.

La passe n'est pas seulement un dispositif de savoir, elle est centrée sur la nomination (sinon, selon l'expression d'un ami espagnol, c'est la passe « décaféinée » : l'absence de la coupure qu'opère la nomination compromet en fait y compris le savoir qui peut être obtenu). La réponse du cartel est de l'ordre de la décision, c'est-à-dire qu'elle tranche et que quelque chose tombe. Dire oui ou non, dans le registre de la pratique — et la réponse a des implications pratiques directes pour le passant et pour l'école, même si elles sont largement incalculables —, c'est une décision, dont chacun répond. « Décision », le mot peut ne pas plaire. Le fait est incontournable — quel que soit le mode d'élaboration de la réponse : qu'elle tombe à un moment du travail comme un fruit mûr, cas idéal mais qu'on ne peut ériger en norme, ou qu'elle résulte d'un processus plus conflictuel. Il ne s'agit pas de psychologie. Il ne s'agit pas de l'imaginaire d'un sujet maître de soi et arbitre. Nous avons écarté le mot qu'avait choisi Lacan de jury, qui comporte dans sa définition délibération et arrêt rendu, pour privilégier le cartel et la logique collective, et marquer l'écart avec le politique. Cela ne peut nous faire méconnaître cette dimension de notre opération : une décision dont la modalité d'élaboration veut être analytique⁹. La réponse entraîne la dissolution du cartel. Ce dénouage que nous avons institué à l'E.P.S.F., qui est en fait celui du nouage passant, passeur, cartel, qui s'est noué dans cette passe, jusque-là suspendu, ne fait-il pas critère de l'acte?

Dans la nomination se combinent deux registres logiques différents. Un qui est de l'ordre du jugement, au sens logique. Un autre qui est de l'ordre du performatif — je n'aborde pas ici ce qui dans la nomination concerne proprement le nom, propre ou pas. La réponse du cartel est un oui ou un non (un non dont il faut toujours rappeler qu'il est seulement un pas oui : nous n'avons pas trouvé de quoi nommer — un non pour le coup jamais communiqué sans explication). Jugement, le mot semble heurter. Il est pourtant logiquement incontournable. C'est aussi, faut-il le rappeler, un terme éminemment freudien : qu'on pense seulement au texte *Die Verneinung*, et à son rôle fondateur pour la

⁹ Que dans certains cartels la réponse se forme tout naturellement, comme à l'insu et dans le dos du cartel qui n'a qu'à la cueillir, est une expérience heureuse, une grâce dont certains témoignent, mais qui ne fait pas loi — on peut y tendre. Le cartel doit-il travailler jusqu'à ce que l'unanimité se fasse? On peut le poser en idéal, mais pas me semble-t-il en norme, sauf sous le postulat comme nécessaire en droit d'une unité de vue en ces matières, que l'expérience de la psychanalyse ne vérifie guère, et qui serait plus religieuse que scientifique. Quoi qu'il en soit, « décision » qualifie ici la portée et les effets, pas le mode d'élaboration.

position par Lacan de la forclusion, c'est-à-dire en fait la définition même de la structure. J'inscrirai volontiers les quelques remarques présentes comme une modeste contribution à une critique du jugement analytique.

Un jugement ¹⁰, opération qui affirme ou qui nie — que l'araignée est un insecte ¹¹, que ceci est une pomme, qu'il y a là de l'analyste ¹². Qu'il y a passe, qu'il y a de l'analyste, le cartel vise à le reconnaître comme quelque chose, donc, qui est là. On serait là dans le registre du vrai et du faux ¹³ (isolable en droit du fait institutionnel de la nomination). Il s'agit de pouvoir dire, l'ayant lu, ce qui est. Jugement d'existence, donc, qui décide que le cas (le témoignage) tombe sous le concept (de l'analyste). Avec cette complication qu'il n'y a pas de tout-analyste, c'est-à-dire à proprement parler pas de concept — d'où le problème des critères se trouve aggravé, et celui du jugement déplacé (j'y reviens). Un « vrai » d'un genre particulier cependant, car c'est l'A.E. qui vérifiera ou non sa nomination par la suite qu'il y donnera.

Un performatif, d'autre part, c'est-à-dire un acte de langage au sens d'Austin. Le dire ici fait exister ce qu'il dit. « Tu t'appelleras Abraham » ; « Vous êtes mariés ». La nomination est l'exemple le plus pur de la fonction performative du langage. Or il est clair que le cartel a ce pouvoir de conférer le nom d'A.E. Et là, en tant que tel, on est complètement en dehors de l'opposition du vrai et du faux.

La réponse du cartel n'est pas un pur performatif — « Tu es analyste puisque je le déclare » —, ce n'est pas une pure déclaration sans référence, elle se veut fondée, le cartel cherche à savoir si en effet il y a de l'analyste. La déclaration fait les époux (pas sans la consommation, toutefois, dans le droit canon), mais la nomination d'A.E. n'a pas un pur contenu institutionnel.

Elle n'est pas, inversement, un simple constat, soumis à correction et révision constante — comme ce serait le cas s'il s'agissait seulement du savoir dans une passe sans nomination. La nomination fait coupure, et elle fait ex-sister

¹⁰ Pour la tradition de pensée du jugement, celui-ci est un acte de l'entendement, en un sens évidemment beaucoup plus extensif que notre usage du mot acte. Freud parlait aussi d'acte psychique complet pour le rêve. On ne peut enfermer le terme d'acte dans la définition que Lacan en donne ayant en vue l'acte psychanalytique. Être vigilant sur la rigueur conceptuelle dans l'emploi des termes de Lacan ne doit pas nous conduire à prétendre soumettre à ce pur lacanois la langue elle-même, faute de quoi le passage à la langue de bois, voire à la novlangue, qui nous menace très fort, est assuré. Parler de concepts s'agissant de Lacan fait d'ailleurs problème, comme lui-même l'a tardivement indiqué, puisque justement il ne s'interdit jamais de laisser jouer l'équivoque de la langue, équivoque que le concept se donne pour tâche d'éliminer.

¹¹ Que ne disposons-nous d'un critère aussi sûr que les six pattes!

On n'oublie pas que ce « Il y a de l'analyste » dans le témoignage n'est en rien une évaluation de la pratique éventuelle du passant, problématique qui concernerait l'A.M.E., mais nomme une position subjective obtenue du parcours analytique. Non pertinence de : « Je suis analyste, voyez ma clientèle » ou « Je suis analyste, voyez mes publications ».

¹³ On verra plus bas une modulation de ce point.

ce qu'elle déclare. Le cartel a le pouvoir de dire qu'un tel est A.E., ou de ne pas le dire — pas à proprement parler de le nier.

Une telle combinaison d'un jugement de l'ordre du vrai et du faux, et d'un performatif, n'est pas spécifique au discours analytique, on la retrouve dans la justice, ou d'une autre façon, plus éloignée (parce que nous sommes étrangers à toute idée de notation, nous n'avons pas à évaluer), dans le jury de concours universitaire. Discours du maître, dans les deux cas, assurément.

Le jugement que rend le juge dans la justice s'appuie sur l'appareil de raisons de la loi, du droit et de la jurisprudence. Mais aussi longtemps que la justice ne sera pas rendue par des ordinateurs, le jugement sera en excès sur les moyens juridiques qui le fondent¹⁴. Les juges qui réfléchissent sur leur pratique en témoignent. Il y a dans la subsomption du particulier du cas sous l'universel des principes un saut, un abîme à franchir, un risque. En raison de ce saut le jugement sous toutes ces formes est ce pour quoi il n'y a pas de formalisation possible. À nous se pose une difficulté supplémentaire qui concerne l'incertitude des principes eux-mêmes.

Que pouvons-nous en apprendre ? Un dire de ce type (qui combine un jugement d'existence et un performatif) comporte nécessairement un excès de l'acte sur les raisons. Il est irréductible à tous les énoncés qui le préparent ou qui l'expliquent. Il n'est jamais le simple résultat d'une déduction. Une conclusion mathématique ne fait pas acte (par contre la décision de Cantor de poser l'infini actuel est un acte au plein sens). La conclusion est pourtant préparée par un raisonnement. Mais le *donc* qui peut introduire l'acte comporte un saut qui ne s'autorise pas de la seule logique. Le premier *donc*, essentiel, c'est celui qui détermine le passant : donc je me propose à la passe, résultant d'un raisonnement chaque fois singulier, pas toujours explicite. Il y aurait une « clinique » à en faire.

Cet excès serait-il l'asile de l'arbitraire ? Il est à coup sûr la marque du défaut de garantie que tout acte assume. De tout acte il est vrai qu'on ne sait ce qu'on a fait qu'après coup.

Mais la nomination par le cartel fait-elle acte? L'acte au sens analytique en cause dans la procédure, c'est avant tout celui que le passant propose à son contrôle. Dans notre terminologie appliquée à la cure, acte et travail s'opposent polairement. Qu'en est-il dans le dispositif? N'est-ce pas la fuite devant l'acte qui marque la passe sans nomination?

Dans le travail du cartel il y a un va-et-vient entre lecture et réponse anticipée. Tout un temps la question de la réponse est mise en suspens pour laisser tout le champ à la lecture la plus ouverte possible. Font partie de l'expérience qui est à lire non seulement le texte transmis, mais aussi les effets d'énonciation produits dans le temps de la procédure, sur ses différents

¹⁴ Bien entendu, à pousser la fiction, le jugement par ordinateur ne supprimerait pas cet abîme logique. Il le répartirait entre le concepteur du logiciel et celui qui entrerait les données.

participants. Cette part difficile à manier ne peut être considérée par des analystes comme étrangère au savoir en cause.

Les raisons ne suffisent jamais entièrement à la décision; on le voit dans certaines passes, où les membres du cartel, pratiquement d'accord sur les termes de l'analyse à faire d'un témoignage, divergent pourtant sur la conclusion à en tirer — et je soutiens que ce n'est pas forcément parce qu'il y aurait des raisons inavouables, étrangères à l'analyse. Si cette confiance se perd, chacun doit y réfléchir, il ne reste plus grand-chose de l'école.

La question se resserre si, au-delà du oui ou non, on se demande : si on nomme, que nomme-t-on? Question qui ne prend sens qu'après que le témoignage a été parcouru et reparcouru en tout sens, toujours dans l'optique de lui faire crédit. Ce qu'on nomme est connu à partir de la conclusion anticipée. Les raisons les plus fortes, celles qui cernent le plus singulier, voire le plus nouveau, peuvent à l'occasion ne se dire entièrement que dans l'après-coup, distinctement, pour chaque membre du cartel — mais ce n'est pas là l'alibi du non-savoir.

J'ai parlé plus haut de la subsomption et du saut qu'elle comporte. Mais la subsomption implique que l'universel (le concept) soit donné. Or il n'est pas sûr que ce soit ici le cas. C'est pourquoi je risque ici une analogie avec le jugement que Kant appelle « réfléchissant », dont le jugement esthétique est un modèle — faut-il rappeler qu'une analogie n'implique qu'une similitude entre rapports et nullement une communauté entre les termes en cause, aussi hétérogènes qu'on veut ? La philosophie a théorisé un type de jugement (au sens logique) où la décision antécède par structure ses raisons sous le nom de jugement réfléchissant (Kant). Ces jugements peuvent ne nécessairement de principes et de concepts établis d'avance sous lesquels on subsumerait un cas particulier (jugements déterminants), comme c'est le cas dans les sciences, mais aussi dans l'exercice de la justice. Le point est de contester pourtant qu'ils soient le simple produit d'un sentiment individuel arbitraire, et d'y reconnaître une présence de la raison. Appliqué au jugement esthétique, cela revient à y déceler une dimension d'universel. Je dis « ceci est beau » ou « ceci est une œuvre d'art » d'abord¹⁵. C'est seulement par après que je pourrai formuler mes raisons, même si je leur donne une forme déductive. On a souvent retenu la formule du jugement esthétique comme jugement sans concept. Mais la définition générale du jugement réfléchissant est que seul le particulier est donné, et que l'universel doit être trouvé. C'est bien de cette façon seulement que certains ont su reconnaître depuis deux siècles, vague après vague, qu'il y avait de la peinture là où les critères établis conduisaient à ne voir rien — jusqu'à Duchamp accrochant le ready-made et déclarant : ceci est de

¹⁵ Soulignons, s'il est besoin, que ce jugement immédiat, loin d'être un pur sentiment, résulte en effet du savoir incorporé — à cet égard comme ce peut être le cas pour l'analyste en fonction.

l'art. Les concepts viennent ensuite, et c'est l'idée de la peinture, de l'art qui est transformée — par le fait du peintre avant tout. Il me semble que la conclusion « Il y a de l'analyste » procède d'une démarche analogue. Elle ne résulte pas d'un raisonnement qui disposerait à l'avance de tous ses principes — mais pas non plus d'un simple sentiment; elle ne consiste pas seulement à subsumer le cas sous un concept préétabli. Il est hors de propos d'objecter ici que ce jugement n'est pas esthétique, qu'il est autrement plus grave, qu'il est le produit du processus du cartel, et mille autres différences évidentes. Quand nous disons « il y a de l'analyste 16 », ce à quoi équivaut la nomination, nous disons, non sans une part de pari ¹⁷, que c'est bien le cas, que c'est vrai. À cet égard, on ne serait pas du côté du jugement réfléchissant. Mais nous professons tous après Lacan que « L'analyste » n'existe pas. Or ceci ne veut pas simplement dire, ce qui serait du pur et simple platonisme, qu'aucun analyste ne s'égale à l'idée de l'analyste. Cela veut dire plus radicalement qu'il n'y a pas de tout-analyste, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de concept de l'analyste, il n'y a pas d'universel. C'est en quoi « il y a là de l'analyste » est un jugement sans concept, qui affirme une existence sans être une prédication (attribution d'une propriété à un sujet [logique]), sans être une subsomption (qui range un cas particulier sous un concept pré-donné). Nous n'attribuons pas le prédicat analyste à un sujet (réel). C'est bien aussi en quoi notre opération est une nomination et pas une prédication. Mais si « analyste » ne peut jouer comme concept déterminant, la nomination appelle à progresser dans la détermination de ce concept manquant et de comment de l'analyste advient.

Dans l'invention de la passe par Lacan, il y a deux côtés : l'élaboration théorique d'un moment conclusif qui conduit au passage à l'analyste, et le dispositif nouveau qui règle la procédure. De cette procédure Lacan attendait d'être enseigné — sur des points non accessibles autrement (dans le dispositif de la cure). Elle n'est pas seulement une procédure d'enregistrement d'un résultat déjà acquis. L'expérience démontre qu'il s'agit bien, dans le temps du témoignage, d'une expérience, en premier lieu bien sûr pour le passant. La procédure est très fermement définie, mais la réglementation est minimale et laisse à chacun, passant, passeurs et cartel, toute latitude et responsabilité pour inventer sa façon de s'en emparer.

Jacques-Alain Miller avait théorisé la distinction de deux passes : la passe 1 qui se produirait dans la cure, moment de la passe, la passe 2 constituée par la procédure. L'expérience objecte à cette séparation apparemment rationnelle, précisément parce qu'elle gomme ce qui se passe dans la passe comme procédure, en tant que cela fait partie du témoignage lui même — de façon très diverse.

6 .

¹⁷ Dans ce pari la mise n'est pas tant celle du cartel que celle de l'école.

¹⁶ Ou bien quand nous disons « c'est bo », pour reprendre le *Witz* de Jean François, nous ne disons évidemment pas la même chose que « c'est beau ».

Lacan a fortement accentué que dans l'invention de Freud le dispositif de la cure concentrait l'essentiel, qu'il constitue l'os même de la chose parce qu'il institue l'expérience freudienne. L'écriture du *discours* procède de cette intégration du dispositif au cœur de la théorie. Comme pour la cure, dans la passe c'est à partir du dispositif, c'est-à-dire de l'expérience, que du nouveau peut se faire jour.